

FORMATION GESTION DES ENTREPRISES EXTÉRIURES PLANS DE PRÉVENTION & PROTOCOLE DE SÉCURITÉ

Le chef de l'entreprise utilisatrice et au chef de l'entreprise extérieure (EE) prennent des mesures de prévention et protection lorsqu'une EE fait intervenir des travailleurs pour exécuter ou participer à l'exécution d'une opération (Décret du 20 février 1992, Arrêté du 19 mars 1993, Arrêté du 26 avril 1996, Article R4511-1 et suivants du CT)

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de :

- ✓ **Connaître et identifier** les textes et exigences réglementaires liés aux interventions d'entreprises extérieures de son activité
- ✓ **Identifier** le partage des responsabilités
- ✓ **Mettre en place** un plan de prévention des risques et le protocole de sécurité
- ✓ **Coordonner la sécurité** des interventions d'entreprises

Public et prérequis :

- ◆ Chefs d'entreprise, responsables de chantier, Chefs d'équipe, prévention
- Correspondants sécurité, Référents sécurité, Relais sécurité, Chargés de sécurité,
- ◆ Aucun prérequis
- ◆ 4 à 12 personnes / session

Modalités techniques et pédagogiques :

- ◆ Vidéo projecteur, vidéos, ordinateur, logiciels,.

Animateur :

- ◆ Consultant et formateur en QSE, IPRP
- ◆ Nos formateurs interviennent régulièrement en entreprise, établissements d'enseignement supérieur et centre de formation sur cette thématique

Date et lieu :

- ◆ **Intra** : Nous consulter
- ◆ **Inter** : Consulter [ici](#)

Contenu de la formation

2 jours (14 heures)

Interventions d'entreprises extérieures : cadre réglementaire

- Le code du travail, les décrets et arrêtés
- Le décret du 20 février 1992 (Plan de Prévention)
- Le décret du 26 décembre 1994 et la circulaire du 10 avril 1996 (Plan Général de Coordination)
- L'arrêté du 19 mars 1993 (liste des travaux dangereux)
- L'arrêté du 26 avril 1996 (Protocole de Sécurité : opérations de chargement et de déchargement)

Rôles et responsabilités des interventions

- Le chef d'entreprise utilisatrice.
- Le chef d'entreprise extérieure.
- Les interlocuteurs et acteurs :
 - CHSCT,
 - Inspecteur du travail,
 - CARSAT,
 - Médecin du travail.

Coordination de la sécurité lors des interventions

- Préparer un Plan de Prévention (PdP)
 - L'Analyse des risques
 - L'Inspection commune préalable
 - Les mesures de prévention
- Cas pratique**
- Rédiger, communiquer et faire vivre un plan de prévention
 - La rédaction du plan de prévention
 - Communication
 - Suivi pendant les opérations
 - Mise à jour du plan de prévention
- Cas pratique**
- Protocole de Sécurité (PS)
 - Cas pratique**

Le système documentaire de l'entreprise
Autorisation de travail

Cas particuliers

- Permis spécifiques
- Les travaux par points chauds et le permis de feu
- Les chantiers clos et indépendants

Suivi et évaluation

Modalités de suivi : Exposés théoriques illustrés par des études de cas.

Modalités d'évaluation : Evaluation des compétences par des exercices théoriques, études de cas et mises en situation.

Les +++ de ce stage

Assistance téléphonique gratuite pendant 1 an.
Formation interactive et utilisation de logiciel ludique.
Remise à chaque stagiaire d'un livret et d'une Clé USB contenant des documents et outils utiles, directement exploitables après la formation.
Délivrance d'une Attestation de formation/compétence

Offre tarifaire

TVA à 0%.
Remise de 5%, 10% ou 15% appliquée pour toute inscription à une formation inter-entreprises faite **2 mois, 3 mois ou 4 mois** avant la session.
Nous contacter pour les tarifs.